

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/10/2025
Publication : 28/10/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA CORSE DU SUDEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
PETRETO-BICCHISANO - 20140 -

Nombre de Membres	Afférents au Conseil Municipal : 13	En exercice : 13	Qui ont pris part à la délibération : 10
-------------------	-------------------------------------	------------------	--

Quorum atteint

Date de la Convocation : 20.10.2025

Date d'affichage : 20.10.2025

Délibération n° : 24/2025Séance du 25 octobre 2025

L'an deux mille vingt cinq et le ,25 octobre à 15 heures le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jacques NICOLAÏ, Maire.

Présents ;; M. BARTOLI Paul Joseph ; Mme BLONDIO-MONDOLONI Virginie ; M ETTORI Maurice ; M. FERRANDINI François ; M. NICOLAÏ Jacques ; M. OLIVESI Jean-François ; Mme COLONNA D'ISTRIA ép PARLA Jacqueline

Représentés : ; M GIACOMINI Jean-Marc Par M. NICOLAÏ Jacques ; M. MACCIONI Louis par M. OLIVESI Jean-François ; M. SANTONI François Par M. BARTOLI Paul Joseph

Absents; Mme ARRII Andréa M. CARLOTTI Patrick Joseph-Marie ;;M GUIDERDONI Jean-François Pierre ;

Objet de la délibération : Versement d'une subvention à l'Association Valinco Loisirs Développement (VLD)

Délibération n° 24/2025

Le Maire présente au Conseil Municipal une demande de subvention formulée par l'Association « Valinco Loisirs Développement ».

L'Association « Valinco Loisirs Développement » est un chantier d'insertion qui porte un projet de navette solidaire reliant les communes d'Argiusta-Moriccio, de Moca-Croce et Petreto-Bicchisano.

Cette action, menée par l'Association depuis Juin 2019 poursuit sa mission de transport de personnes à titre gratuit et continue le portage de courses pour les usagers les plus fragiles.

Aussi, pour le fonctionnement de ce service entièrement gratuit pour les usagers une aide de 1 200 € est sollicitée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Accorde une subvention de 1 200 € à l'Association « Valinco Loisir Développement »
- Dit que les crédits sont ouverts au budget de l'exercice 2025 au compte 6574.

Vote : Pour : 10 voix - Contre : voix - Abstentions : voix

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus



Le Maire

Jacques NICOLAÏ

